Nations Unies S/PV.5501

Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5501e séance

Lundi 31 juillet 2006, à 11 h 30
New York

Président :	M. de La Sablière	(France)
Membres :	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. Pereyra Plasencia
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2006/560)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

06-44971 (F)

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2006/560)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban publié sous la cote S/2006/560.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/583, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2006/575, S/2006/565, S/2006/550, S/2006/537, S/2006/536, S/2006/531, S/2006/522, S/2006/518 et S/2006/496 qui contiennent le texte de lettres adressées par le représentant du Liban ainsi que sur le document S/2006/515, qui contient le texte d'une lettre adressée par le représentant d'Israël.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1697 (2006).

Le Conseil de sécurité est donc parvenu au terme du stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 35.